

Il est aussi question d'une loi sur les caisses de retraites ouvrières, excellente en elle-même, mais dont l'application souffrira de grandes difficultés à cause de la situation actuelle de la France et de l'inconstance de la nation. Il s'agit de donner aux ouvriers une prime de 25 francs après 5 dépôts consécutifs de 19 francs. Enfin, au bout de 30 dépôts annuels, on leur promet une pension de retraite; mais c'est un temps bien long que 30 ans pour un pays de révolutions comme la France.

Enfin l'assemblée a adopté, par un premier vote, une proposition qui autorise les conseils généraux à multiplier les circonscriptions électorales. Cette mesure est propre à favoriser les électeurs éloignés et à diminuer l'influence des clubs des villes sur les habitants des campagnes; elle mettra encore un terme à plusieurs excès occasionnés par la distance des lieux.

ITALIE En général, l'agitation règne dans les possessions autrichiennes en Italie, particulièrement à Chiari et Dezenzano. La ville de Levaro a été condamnée à payer 8,000 zwanzigs et celle de Yimercato à recevoir un bataillon qui vit à discrétin chez les habitants.

Milan, où l'on dit que le maréchal Radetzki veut établir le siège du gouvernement, présente un aspect fort triste, par suite de l'absence des habitants riches qui se sont retirés à la campagne. Le gouvernement militaire leur a signifié de rentrer dans la ville, les menaçant, s'ils n'obéissaient, de convertir leurs demeures en logements militaires.

Venise est dans une situation meilleure. Le musique se fait entendre le soir sur la place Saint-Marc, qui est fort animée, les cafés se rouvrent, il est permis de recevoir des journaux français; on ne voit presque plus de trace du siège. Le commerce reprend un peu, mais les avantages accordés au port de Trieste empêcheront toujours qu'elle ne recouvre son ancienne splendeur.

NAPLES Des nouvelles de cette ville du 19 annoncent qu'il y a eu quelques modifications dans le cabinet.

D'après cinq décrets datés Caserta, 17 novembre, les ministres de l'agriculture, du commerce et de l'instruction publique sont définitivement réunis, le premier au ministère de l'intérieur et le deuxième à celui des affaires ecclésiastiques.

A Naples il se fait des préparatifs d'armements considérables.

TOSCANE. Le décret d'amnistie promis par le grand-duc de Toscane, a paru le 22 novembre. L'amnistie s'étend à tous les délits de lèse-majesté et autres délits politiques commis jusqu'à ce jour.

PRUSSE. Il paraît que l'Autriche ne donnera aucune suite à ses menaces de guerre au sujet du parlement d'Erfurt, et qu'elle en agira à l'égard de celui-ci comme elle en a agi à l'égard de ceux de Francfort et Stuttgart, tâchant seulement d'empêcher qu'il ne fasse rien d'utile. C'est dans ce but qu'elle négocie, dit-on, secrètement auprès de la Saxe et du Hanovre. De son côté la Prusse ne tient tant à le convoquer que parce qu'elle l'aura sous sa main et pourra en diriger à son gré les délibérations.

AUTRICHE. La marche des troupes autrichiennes vers les frontières de la Saxe ne doit pas être regardée comme une démonstration sérieuse contre la Prusse. On écrit de Dresde que c'est sur la demande même du gouvernement saxon que le cabinet de Vienne s'est mis en mesure de venir à son secours, pour prévenir une seconde révolution dont la Saxe était menacée.

Des nouvelles récentes nous apprennent l'insurrection de la Serbie et de l'Esclavonie contre le gouvernement autrichien. On estime les forces des rebelles à 120,000 hommes, soutenus de 100 pièces d'artillerie.

SAXE. Les deux chambres de ce royaume ont siégé à Dresde, le 29 novembre pour la première fois et on a résolu de ne point répondre au discours de la couronne.

GRAND-DUCHÉ DE HESSE. Des lettres de ce duché prédisent que les élections pour l'Assemblée Nationale des États, qui doivent commencer le 30 novembre, seront favorables au parti démocratique et amèneront une nouvelle dissolution de l'Assemblée même avant qu'elle soit constituée.

—**CAP DE BONNE-ESPÉRANCE.** Les habitants de cette colonie ne veulent point permettre le débarquement des condamnés anglais. Le *Neptune*, parti d'Angleterre avec 292 de ceux-ci, ayant jeté l'ancre dans la baie de Simon, à peine cette nouvelle fut-elle parvenue dans la ville du Cap que le comité de surveillance s'y rendit pour empêcher qu'aucun d'eux ne débarquât. Le lendemain l'alarme était générale dans la ville et le gouverneur, pour calmer l'excitation, se vit forcé d'ordonner au bâtiment de rester dans le port jusqu'à ce qu'on eut reçu de nouveaux ordres d'Angleterre.

NOMINATIONS RÉCENTES.

Juges de la cour du banc de la Reine.
L'hon. sir James Stuart, Juge-en-chef, les hon. Jean Roch Rolland, Philippe Panet et Thos. Cushing Aylwin, juges puînés.

Juges de la Cour Supérieure.
L'Hon. Edward-Bowen, Juge-en-Chef; Les hon. Dominique Mondelet, Charles

Dewey Day, Robert Hunter Gairdner, James Smith, George Vanfelson, Édouard Baquet, Chs. Jos. Elzéar Mondelet, Jean F. Duval et William Collis Meredith, Juges Puînés.

Juges de Circuit.

David Roy, Ecr.

Greffier des Appels.

J. Barthe, Ecr.

Greffiers de la Couronne.

James Green, Ecr., pour le district de Québec; Alex. Maurice Delisle, Ecr., pour le district de Montréal; Edward Barnard, Ecr., pour le district des Trois-Rivières; William Bell, Ecr., pour le district de St. François.

Greffiers de la Cour de Circuit.

Wentworth Monk, William Craigie Holmes Coffin et Louis Jos. Amédée Papineau, Ecrs. pour Montréal. Edward Burroughs et Louis Fiset, Ecrs. pour Québec. Edward Barnard, Ecr. pour les Trois-Rivières. William Bell, Ecr., pour Sherbrooke.

A bon chat, bon rat

Un irlandais et un écossais, qui voyageaient ensemble, s'égarèrent au milieu d'une forêt. Toutes leurs provisions consistaient dans un chétif morceau de poulet. Mac proposa de réserver pour le déjeuner de celui qui aurait fait le plus beau rêve pendant la nuit. Pat trouve le marché acceptable.

Le matin venu, l'écossais s'empresse de raconter un songe admirable: "J'ai vu, dit-il, les anges de Dieu descendre du ciel; ils m'ont emporté en paradis, où j'ai contemplé des choses ineffables et goûté un bonheur que je ne pourrais te décrire."

"C'est vrai, répond Pat; j'ai rêvé la même chose et après t'avoir vu monter, je me suis dit: sûrement il ne sera pas si fou que d'en revenir et je me suis levé aussitôt pour manger le poulet."

EPIGRAMME.

Sur un petit homme.

Quoique Bagot soit petit,
Et du corps et de l'esprit,
Mon âme en est peu surprise;
Dieu qui fait tout ce qu'il veut,
Nous donne le moins qu'il peut
De méchante marchandise.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'*Abeille* paraît, autant que possible, une fois par semaine, pendant la durée de l'année scolaire. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. par année, payable d'avance par moitié: la première moitié, à la rentrée des classes, la seconde, au commencement de l'année. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'*Abeille*, et les externes, chez M.M. A. et C. Legaré.

HUBERT GIRROIR, Gérant.